



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 12 avril à 10 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres, soit 55 voix.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Jacques AUFRERE, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Marie-Pierre CALLET

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Marie-Pierre CALLET, Emmanuel LESCOT par Eva CARDINI, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY, Antoine de la ROCHE AYMON représenté par Bernard ARSAC, Christelle ALLET représentée par Marie-Christine CONTRERAS,

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Frédéric GIBERT,

Assistaient à la séance : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT, Sylvie FELINE

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-026

Objet : adoption du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-2

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 07 avril 2023,

➤ Considérant

- Que le budget primitif doit être adopté avant le 15 avril 2023
- Que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 07 avril 2023

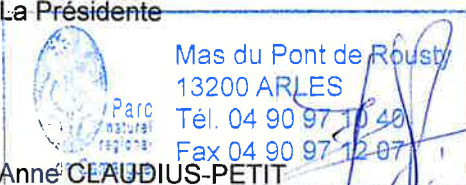
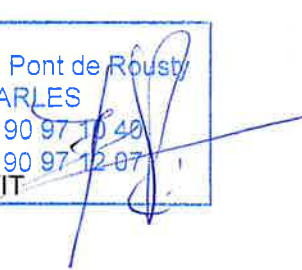
➤ Décide

- D'approuver le budget primitif 2023
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente



Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Anne CLAUDIUS-PETIT

CS du 12 avril 2023
Délibération n° CS-2023-026

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20230412-CS_2023_026